



EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 029-212901284-20260918-DEL_2026_039-DE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents

au Conseil

En exercice

Municipal

11

11

Date de la convocation :

11 septembre 2026

Date d'affichage :

11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à **vingt heures**, le Conseil Municipal de LOC-EGUINER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle de Conseil Municipal, sous la présidence de **M. Henri BILLON, Maire**.

Présents : Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, Olivier CLOAREC, Serge MIOSSEC, Eric DONVAL, Myriam RIOU, Jean-Cyril SEGUIN, Aurélie QUENTRIC, Amandine GAC et Myriam RIOU.

Absent(s) : Guillaume NICOLAS donne pouvoir Olivier CLOAREC

Secrétaire de séance : Marie-Laure GUEGUEN

Délibération n°2026-039

TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Objet : Fixation et validation des tarifs des concessions et prestations du cimetière communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2223-13 à L.2223-18 et L.2223-15 relatifs aux tarifs des concessions funéraires ;

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu la précédente délibération en date du 04 décembre 2006 fixant les tarifs applicables ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des concessions en terrain, des columbariums, des cavurnes et des jardins du souvenir pour faire face aux coûts d'entretien et d'aménagement du cimetière communal ;

Monsieur le Maire expose les nouveaux tarifs proposés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux tarifs des concessions et prestations du cimetière applicables à compter du 1er janvier 2027 :

1. Concessions de terrain (tombes, pleine terre ou caveau)

- Concession 20 ans :

2m² : 35€

4m² : 50€

6m² : 70€

2. Columbarium / Jardin du souvenir

- Case columbarium (10 ans) : 300 €
- Case columbarium (15 ans) : 450 €
- Dispersion au Jardin du souvenir : 0 €



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 029-212901284-20260918-DEL_2026_039-DE

3. Caveau provisoire

- 3 mois : 0€
 - 6 mois : 0€
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours, au compte budgétaire adéquat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes, contrats de concession et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Loc-Eguiner, le 18 septembre 2026

Le Maire, Henri BILLON



La secrétaire de séance, Marie-Laure GUEGUEN